



Et si 2020 pouvait lui permettre de se retourner ?

Handala incarne les souffrances et les espérances du peuple palestinien. Son créateur, le dessinateur Naji Al-Ali, affirmait que Handala n'acceptera de se retourner que lorsque son peuple aura un État

... juste avant qu'il ne soit définitivement trop tard.

En 2020

Agissons tous pour que la France reconnaisse l'État de Palestine !

C'est le vœu de la majorité de nos concitoyens.

- 15 nov. 1988 : Proclamation de l'État de Palestine par Yasser Arafat
- 2014 : 800 personnalités israéliennes signent pour la reconnaissance d'un État palestinien
- 2014 : en France, les députés, le Sénat ont voté une résolution demandant la reconnaissance de l'État de Palestine par la France. La France avait déjà dit « **La France reconnaîtra l'État palestinien, le moment venu** » ...il y a plus de 20 ans.
- juillet 2018 : la loi de « *L'Etat-Nation du peuple juif* » affirme l'inégalité des droits de ses citoyens palestiniens arabes par rapport aux citoyens juifs. La langue arabe perd son statut de langue officielle à côté de l'hébreu. Il devient possible de réserver des localités aux seuls citoyens juifs, le droit à l'autodétermination est réservé au seul « peuple juif ».
- année 2019 : dans les campagnes électorales israéliennes à répétition, B.Nethanyahou et B.Gantz inscrivent dans leur programme l'annexion de la Cisjordanie
- décembre 2019 : « **L'Union européenne devrait reconnaître l'État palestinien** » déclare le Ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg.

La France doit affirmer avec force la primauté du droit sur la loi du plus fort et du fait accompli. Reconnaître l'État de Palestine, dans ses frontières d'avant juin 1967 y compris Gaza et Jérusalem-Est, la première étape d'une solution fondée sur le Droit.

AFPS44 – Pôle associatif Désiré Colombe
8 rue Arsène Leloup 44100 NANTES
afpsnantes@wanadoo.fr